

2019 DU 235 DVD Place Charles de Gaulle (8e, 16e, 17e) - Signature d'une convention de groupement de commandes avec le Centre des Monuments Nationaux pour un marché de prestations intellectuelles d'études pour la transformation du tunnel routier de l'Etoile et des accès à l'Arc de Triomphe.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Située dans le nord-ouest parisien, à l'articulation des 8ème, 16ème et 17ème arrondissements, la place Charles-de-Gaulle et l'Arc de Triomphe sont des lieux emblématiques du territoire parisien, de par la vocation internationale du site et les enjeux patrimoniaux, culturels et touristiques qui en découlent.

L'Arc de Triomphe, propriété de l'Etat, est classé monument historique par arrêté du 6 février 1896. Les quelques 4 millions de visiteurs annuels du monument constituent un enjeu économique déterminant pour le site. Il est aujourd'hui accessible par le Passage du Souvenir, tunnel piéton non accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) donnant accès au site depuis le haut des avenues des Champs Élysées et de la Grande Armée. Le tunnel piéton dessert en son centre les espaces souterrains de l'Arc de triomphe.

En sous-sol de la place, un tunnel routier permettait jusqu'en 2014 de relier l'avenue des Champs Élysées à l'avenue de la Grande-Armée. Ce tunnel routier est en grande partie parallèle au Passage du Souvenir.

Il a été mis hors service pour des questions de sécurité. Une liaison cyclable est sur le point d'être ouverte, sur une partie du tunnel, pour permettre la liaison directe entre l'avenue des Champs Élysées et l'avenue de la Grande-Armée.

En mai 2017, la Ville de Paris a saisi l'opportunité de proposer ce tunnel routier dans le cadre de l'Appel à Projets Urbains Innovants « Réinventer Paris – les dessous de Paris », afin d'y trouver de nouveaux usages. Cependant les offres reçues dépassaient le cadre légal et foncier de l'appel à projet puisqu'elles portaient également sur le Passage du Souvenir et des espaces souterrains de l'Arc de Triomphe. L'appel à projet a donc dû être déclaré infructueux pour ce site.

Néanmoins, les propositions élaborées dans ce cadre ont ouvert des perspectives de réflexion pour la Ville de Paris et ont fait écho aux ambitions du Centre des Monuments Nationaux pour l'Arc de Triomphe, monument étatique dont il est l'affectataire.

En effet, les conditions d'accueil des visiteurs de l'Arc de Triomphe ne sont pas satisfaisantes du fait de l'insuffisance et de l'exiguïté des locaux existants. Plusieurs services aux visiteurs font défaut et le développement économique du Centre des Monuments Nationaux dans la zone d'accueil est contraint. Les files d'attente et les contrôles de sécurité doivent pouvoir libérer le parvis du monument dans un objectif de mise en valeur patrimoniale. L'accessibilité des PMR n'est pas assurée de façon convenable.

Ainsi, un projet d'aménagement sur un périmètre plus large que celui défini lors du premier appel à projets, incluant le Passage du Souvenir, les espaces souterrains existants ou à créer en sous-sol de la place Charles-de-Gaulle, permettrait de répondre aux enjeux du site dans le respect des exigences liées à la conservation du monument et ses dispositions patrimoniales.

La Ville de Paris et le Centre des Monuments Nationaux ont fait le constat d'intérêts convergents pour le réaménagement des sous-sols du site, visant notamment la mise en valeur patrimoniale, l'amélioration des conditions d'accès et d'accueil au monument, et le développement économique par de nouveaux usages des espaces souterrains. Pour arriver à cet objectif, une démarche partenariale a été initiée, sous la forme d'un projet de groupement de commandes commun pour effectuer le lancement d'un marché de prestations intellectuelles d'études.

Le site objet de l'étude envisagée est constitué d'environ 4 hectares. Il est figuré sur le plan du périmètre d'études joint en annexe.

Je vous exposerai donc dans un premier temps les objectifs poursuivis par ces études et dans un second temps, le principe et les modalités de la convention de groupement de commandes commun avec le Centre des Monuments Nationaux et vous proposerai de m'autoriser à signer cette dernière.

Le groupement de commandes a pour objectif principal de lancer un marché de prestations intellectuelles d'études en vue de la transformation du tunnel routier et des accès à l'Arc de Triomphe et d'autres volumes souterrains existants ou à créer sous la place Charles-de-Gaulle, en répondant à la vocation internationale du site de l'Etoile et aux enjeux patrimoniaux, culturels et touristiques d'une part et de valorisation foncière et de mobilité d'autre part.

Au préalable la Ville de Paris et le Centre des Monuments Nationaux se sont accordés pour faire établir par un géomètre la cartographie précise des volumes existants en sous-sol et déterminer les différents occupants et les usages en place.

Le marché, objet du groupement de commandes, comprend les études techniques, urbaines, patrimoniales, économiques et de programmation, nécessaires pour connaître les contraintes de tout ordre et permettre l'émergence d'un projet d'aménagement de ces espaces, dont la faisabilité technique et économique sera étudiée en parallèle.

Les études à lancer pour la transformation du tunnel routier et des accès à l'Arc de Triomphe ont pour objectif de définir un projet d'aménagement de nature à renforcer l'attractivité patrimoniale et commerciale du site sans concurrencer celle offerte par le Centre des Monuments Nationaux. Il s'agit de proposer de nouveaux usages pour les volumes disponibles en sous-sol et d'améliorer les conditions d'accès à l'Arc de Triomphe, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Plus précisément, il s'agit pour le Centre des Monuments Nationaux d'améliorer la mise en valeur patrimoniale du parvis, l'offre de service aux visiteurs ainsi que de réaménager les locaux dont il dispose sur le site, dans le respect des conditions de conservation du monument et de ses dispositions patrimoniales.

Pour la Ville de Paris, il s'agit également d'ouvrir à d'autres fonctions le tunnel routier de l'Etoile et ses volumes annexes, tout en conservant la liaison cyclable en double sens reliant le haut de l'avenue des Champs Elysées à l'avenue de la Grande Armée, séparée d'éventuels flux piétons et de permettre la réalisation par la Ville de Paris d'une vélo-station permettant le remisage et la réparation de bicyclettes.

Le projet devra viser une sobriété écologique et se positionner de manière pertinente et innovante par rapport aux enjeux liés au changement climatique. Enfin, le projet devra viser à minimiser l'investissement porté conjointement par la Ville de Paris et le Centre des monuments nationaux.

Le résultat des études devra permettre de lancer ultérieurement des consultations de maîtrise d'œuvre de conception et travaux.

Le groupement de commandes est constitué par la Ville de Paris et le Centre des Monuments Nationaux pour passer conjointement un marché de prestations intellectuelles d'études pour la transformation du tunnel routier et des accès à l'Arc de Triomphe. La consultation pour ce marché sera faite sous la forme d'un appel d'offres ouvert de 2 lots :

Lot 1 : sondages, études géotechniques et structurelles, diagnostics amiante complémentaires ;

Lot 2 : projet d'aménagement, programmation et développement économique.

Les équipes retenues pour ces 2 lots devront travailler en collaboration étroite avec la maîtrise d'ouvrage, à savoir les services de la Ville de Paris et du Centre des Monuments Nationaux, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs concernés comme la RATP notamment.

Il est demandé un minimum de deux hypothèses d'aménagement comprenant une étude de faisabilité technique et économique, une étude de capacité, un chiffrage estimatif des travaux et un calendrier de réalisation.

L'estimation prévisionnelle des dépenses du marché pour les études est de 215 000 € HT, (70 000 € HT pour le lot 1 et 145 000 € HT pour le lot 2), soit 258 000 € TTC pour la totalité, avec une participation de 50 % supporté par le Centre des Monuments Nationaux, soit un montant définitivement supporté par la Ville estimé à 107 500 € HT, soit 127 500 € TTC.

Le calendrier actuel prévoit une attribution au 1^{er} semestre 2020 et une réalisation des études au 2^{ème} semestre 2020.

La Ville de Paris assurera le rôle de coordonnateur du groupement de commandes avec pour mission principale de passer, puis de piloter et exécuter la marché. La mission du Centre des Monuments Nationaux sera notamment de contribuer à la préparation du dossier de consultation et de le valider, de participer aux analyses et au pilotage de la passation et de l'exécution.

Vous pourrez trouver en annexe le projet de convention de groupement de commandes

Au vu de ces éléments, je vous propose donc :

- de m'autoriser à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre des Monuments Nationaux pour un marché de prestations intellectuelles d'études pour la transformation du tunnel routier de l'Etoile et des accès à l'Arc de Triomphe.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, che(è)r(e)s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris